académie Poitiers
direction des services départementaux de l'éducation nationale Deux-Sèvres
éducation nationale

CHSCT-SD DES DEUX-SEVRES
Séance du 17 octobre 2017

Président de séance : M. Emmanuel ROUETTE, Secrétaire Général
Secrétaire du CHSCTSD 79 : M. Christian L'Hôte

Etaient Présents :

Représentants titulaires des personnels :
M. Christian L'Hote
Mme Céline Grosset
Mme Esther Baubeau
M. Manuel Dubreuil
M. Jean-François Raymond
Mme Nolwenn Brulé
Mme Marie-Odile Braud

Représentants suppléants des personnels :
Mme Anne-Laure Salmon
M. Richard Tajasque
Mme Florence Dubois

Autres Participants :
M. Denis Sarradin, ISST
M. Renaud Bonnenfant, Conseiller Prévention départemental des Deux Sèvres
Mme Laure Peraudeau, responsable du service des emplois et des enseignants des écoles DSDEN 79
Mme Catherine Foucreau, Bureau support du CHSCTSD 79.

Début de la séance : 14h00

Rappel de l'ordre du jour :

I. Présentation du bilan annuel de la situation générale dans les domaines de la santé, de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail au cours de l'année scolaire écoulée 2016-2017

II. Présentation des synthèses des deux enquêtes

III. Présentation du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour 2017-2018

IV. Fonctionnement du CHSCTD79 (délégation de pouvoir, délai de rédaction des procès-verbaux et des relevés de conclusions des réunions du CHSCTD79, délai et contenu des réponses aux avis votés dans le cadre du CHSCTD79)

V. Situations individuelles et collectives

VI. Conditions de travail des personnels avec des températures élevées ou basses

VII. Bilan de la mise à jour du dossier technique amiante dans les établissements.

VIII. Questions diverses.

Déclaration préalable :

M. Rouette demande que soit effectué un tour de table pour que les nouveaux représentants puissent se présenter.
Les documents de travail ont été transmis en amont de la séance.

I. Présentation du bilan annuel de la situation générale dans les domaines de la santé, de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail au cours de l'année scolaire écoulée 2016-2017

M. Bonnenfant présente le rapport annuel (cf. annexes) de l'année écoulée pour le département des Deux-Sèvres et précise que les chiffres sont issus du dossier académique.
Les représentants des personnels s'interrogent sur le suivi des mesures préconisées par l'ISST lors de ces visites.
M. Sarradin indique que ses recommandations se basent sur l'application des règles et l'obligation qui est faite de réduire les écarts pour éviter les accidents. Ces actions visent plusieurs acteurs de l'EN (professeur, chef d'établissement, le Dasen, la Rectrice…). Les chefs de service doivent mettre en place le plan d'actions. Il leur envoie les éléments de suivi et leur indique que le conseiller de prévention départemental les accompagnera dans la mise en œuvre des actions à mener et visitera l'établissement ou l'école dans le mois qui suit la visite de l'ISST. M. Sarradin souhaite des retours de chefs d'établissement qui assurent l'interface avec la collectivité territoriale compétente. On peut craindre un engorgement des services de gestion. M. Sarradin indique que le CHSCTSD peut effectuer un suivi des mesures qui relèvent de la compétence EN, il ajoute que chacun a sa part de responsabilité dans les suites qui sont données.

II. Présentation des synthèses des deux enquêtes

M. L'Hote présente l'enquête de l'école X.
Il indique que sur l'école X l'enquête administrative et celle du CHSCT étaient proches et que cela a perturbé les personnels de l'école.

M. Rouette indique que le Dasen a pris connaissance des rapports. Il ajoute qu'une grande part des préconisations formulées par la délégation CHSCT est similaire à ce qui a été identifié par l'administration. Le Dasen a demandé à l'équipe pédagogique de travailler autour de certaines thématiques (communication interne et externe, l'organisation pédagogique de l'école et fonctions des acteurs, besoins identifiés autour de la formation et de l'accompagnement pédagogique). Elle sera accompagnée par l'IEN.

Mme Grosset présente l'enquête du collège Y.
Un premier axe de préconisations relatif aux relations de travail ; un second axe relatif à l'organisation du travail (souffrance au travail). M. L'Hote a été interpelé par un personnel pour savoir si le compte rendu serait exposé aux personnels.

M. Rouette indique qu'il paraît normal que les personnels attirent l'attention sur les suites qui seront données à cette enquête. Il indique que :
- sur le fond du rapport du CHSCT, nombre de préconisations relèvent du pilotage de l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement, conjointement aux membres de la direction de l'établissement ;
- certaines préconisations relèvent de la gestion partagée EN / Collectivité Territoriale (notamment pour ce qui est de la sécurisation des abords de l'établissement) ;
Mme Grosset demande si le rapport sera transmis aux personnels.
- sur les modalités de mise en œuvre, M. Rouette indique que le rapport sera transmis au chef d'établissement qui pilote son établissement et dialogue avec ses équipes.

III. Présentation du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour 2017-2018

M. Bonnenfant présente le document qui a été transmis aux membres en amont de la séance (cf. annexes).
Les Axes 1 et 2 n'appellent aucune remarque des membres du CHSCTSD.
L'axe 3 concernant la médecine préventive interroge. M. Rouette rassure les membres en leur indiquant qu'un médecin de prévention sera nommé au 1er novembre 2017.

M. L'Hote s'étonne que les risques chimiques aient disparu de l'Axe 4. M. Bonnenfant lui rappelle qu'il s'agit d'un enjeu académique porté par Mme Bigot IA-IPR de sciences.

IV. Fonctionnement du CHSCTD79

Les réponses aux avis : délais de 2 mois non respectés.
La publication du relevé de conclusions est trop tardive.
Le PV de la séance du 30 mai 2017 n'a pas été communiqué.
La présidence du CHSCTSD revient au DASEN dans les textes.
M. Rouette répond qu'il est nécessaire de prendre en considération la charge de travail des acteurs que sont les services.

M. Tajasque ajoute que la problématique est que le Dasen n'est pas présent à l'instance et que cela engendre des délais supplémentaires et souhaiterait comprendre qui décide.
M. Rouette indique que la chaine de décision est du ressort du Dasen.
M. L'Hote indique que ce n'est pas une demande expresse des membres que le Dasen préside l'instance mais que la personne qui préside dans les faits puisse prendre les décisions en instance sans délai.
M. Rouette indique que les décisions sont prises en tenant compte des nombreuses incidences qu'elles peuvent avoir sur les différents acteurs de l'EN, il est amené à répondre par la positive, par la négative et parfois à reporter la décision car elle nécessite une analyse.

V. Situations individuelles et collectives

Le CHSCTSD a débattu d'un certain nombre de situations individuelles et collectives. L'administration fait état des mesures mises en place et de l'évolution de ces situations.

Le CHSCTSD indique avoir été saisi par une enseignante et décide de diligenter une enquête dans l'école d'exercice de cette enseignante.

Vote :
Pour 7
Contre 0
Abstention 0

La délégation sera composée de :
- Mme Grosset,
- Mme Brulé,
- Mme Dubois,

Elle sera accompagnée de :
- Le conseiller de prévention départemental,
- Un représentant de l'administration.

L'administration fera très prochainement des propositions de dates pour un groupe de travail et l'enquête.

VI. Conditions de travail des personnels avec des températures élevées ou basses

M. L'Hote indique que le mois de juin 2017 a été chaud et que le plan canicule a été mis en place. Il s'interroge sur la communication aux personnels des mesures à prendre.
M. Rouette indique qu'une information a été positionnée sur l'intranet académique.
M. L'Hote demande si une communication peut être déclinée au niveau départemental.
M. Rouette indique que cette demande sera étudiée.
M. Sarradin indique qu'il s'agit d'une question de santé publique dont la communication émane des ministères ou ARS puis est déclinée sur le territoire. Il ajoute que la question peut être évoquée en conseil d'école car la collectivité territoriale a également un rôle à jouer tant dans l'anticipation que le traitement des températures élevées ou basses dans les classes.

VII. Bilan de la mise à jour du dossier technique amiante dans les établissements

M. Sarradin indique qu'il est difficile de mettre en place un bilan de la mise à jour de ce dossier du fait qu'il n'appartient pas à l'EN de le faire, mais au Préfet. Il ajoute que le premier niveau de dialogue se situe entre le directeur de l'école et la mairie. Pour ce qui concerne les collèges, le dialogue doit également être mené avec la collectivité territoriale de rattachement.
M. Rouette indique qu'il pourrait être envisagé une formation l'an prochain sur la mise à disposition des informations relatives au dossier technique amiante.

VIII. Questions diverses

a) Lycée W

Le Dasen a été interpelé par des personnels du Lycée W. Prendra-t-il en compte la demande ?
M. Rouette répond qu'une audience a été accordée par le Dasen, le dialogue est en cours. Il rappelle que le premier pilote dans un établissement est le chef d'établissement.

b) CIO

Les membres du CHSCT indiquent qu'ils souhaitent conduire des visites au sein des CIO de Bressuire et de Niort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par monsieur le secrétaire général à 17h15.